

Organismes juridiques – Aide aux victimes

LES POINTS JUSTICE

Les points justice sont des lieux d'accueil, d'orientation et d'information sur les droits et obligations. Différents interlocuteurs peuvent vous aider : juristes d'association, professionnels du droit, médiateurs. Toutes les prestations sont gratuites et confidentielles.

Plusieurs Points-Justice sont répartis sur l'ensemble du Département des Yvelines.

La liste complète des lieux d'accueil est disponible sur www.cdad-yvelines.justice.fr Rubrique Accès aux droits dans les Yvelines.

Les Points-Justice les plus proches sont situés à Fontenay-le-Fleury et Saint-Germain-en Laye.

Point-Justice de Fontenay-le-Fleury	Point-Justice de Saint-Germain-en-Laye
Hôtel de Ville, Place du 8 Mai 1945 78330 Fontenay-le-Fleury	34 rue André Bonnenfant 78100 Saint-Germain-en-Laye
Prise de RDV obligatoire au 01 30 14 33 00 Mail : pointjustice@fontenay-le-fleury.fr	Prise de RDV obligatoire au 01 30 87 22 26
Domaines concernés	Domaines concernés
Profession du droit : Notaires, avocats, huissiers de justice, fiscalité et patrimoine	Professions du Droit : Notaires, avocats, huissiers de justice, délégué du défenseur des droits (droits des usagers des services publics, lutte contre les discriminations)
Médiation : Centre Yvelines Médiation	Conseillères conjugales et familiales, médiateurs familiaux (conflits familiaux, lieu d'écoute violence) des associations Alternative 78 et APME
CIDFF: Centre d'information sur le Droit des Femmes et des Familles	CIDFF : Centre d'information sur le Droit des Femmes et des Familles
Juristes de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement : ADIL 78	Juristes de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement : ADIL 78
Juriste de la Chambre Régionale du Surendettement Social : association CRESUS	Juriste de la Chambre Régionale du Surendettement Social : association CRESUS
Droit à la consommation : association UFC QUE CHOISIR	Droit à la consommation : association UFC QUE CHOISIR
Ecrivains publics	Ecrivains publics







LE CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole. Son rôle est de trouver une solution amiable à un différend entre une ou plusieurs parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge.

Situations gérées: problèmes de voisinage, conflits ente locataires et propriétaires, problèmes de copropriété, problèmes de contrat de travail, litiges de la consommation, avec un commerçant, droit rural, litiges en matière prud'homale.

Un conciliateur, Monsieur GONDON, tient une permanence sur RDV à Noisy-le-Roi le samedi matin en mairie. Pour prendre RDV, adresser un mail à : bernard.gondon@conciliateurdejustice.fr

LE DEFENSEUR DES DROITS

Il peut être saisi gratuitement par toute personne s'estimant discriminée ou rencontrant une difficulté avec un Service Public (CAF, CPAM, Impôts ...) ou parce que les droits d'un enfant ne sont pas respectés.

Pour contacter un délégué au défenseur des droits dans les Yvelines : www.defenseurdesdroits.fr/carte-des-delegues

RENCONTRER UN AVOCAT

- Dans les points justices : entretien gratuit avec un avocat non spécialisé
- Par le Barreau de Versailles pour rencontrer un avocat spécialisé : tarif de 40 € pour la première consultation

Pour prendre RDV:

- www.barreaudeversailles.com/centre-information-du-barreau-de-versailles/
- Par courrier: Ordre des Avocats / Accueil Service CIBV 3 place André Mignot BP 30568 78005 **VERSAILLES CEDEX**
 - Joindre un courrier exposant la guestion, le problème + 1 chèque de 40 € libellé à « Ordre des Avocats »
- Pour rencontrer un avocat formé à la défense des enfants ou à la défense des victimes : Contacter le 01 30 83 25 25 ou penalaj@avocats-versailles.com
- Pour obtenir un avocat commis d'office :

Adresser un mail à penalaj@avocats-versailles.com ou un courrier à Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre de Avocats / Service Pénal-Aide juridictionnelle 3 place André Mignot BP30568 78005 VERSAILLES

Joindre obligatoirement : les copies de la convocation, du dernier avis d'imposition, des ressources sur l'année N-1







COMMISSION DE CONCILIATION

La commission départementale de conciliation (CDC) aide gratuitement propriétaire (bailleur) et locataire à trouver une solution amiable à leur litige.

Les litiges qui relèvent de la compétence de la CDC sont différents, selon qu'il s'agit d'un logement du secteur privé ou d'un logement social.

La CDC peut aussi intervenir en cas de litige collectif (opposant un propriétaire et plusieurs locataires ou une association représentative des locataires) concernant le fonctionnement d'un immeuble ou groupe d'immeubles.

Pour vérifier si la CDC des Yvelines peut se saisir du litige ou pour télécharger le formulaire de saisie :

https://www.yvelines.gouv.fr/index.php/Demarches/Logement/Saisir-la-commission-de-conciliation

Plus d'informations : CDC des Yvelines 01 71 59 55 71 et 01 71 59 55 72

AIDE AUX VICTIMES

ENFANCE EN DANGER

Si vous êtes victime ou si vous avez connaissance ou des doutes concernant une situation potentielle de maltraitance d'un enfant, vous devez appeler le 119. Appel gratuit qui peut rester anonyme.

Vous pouvez également contacter une assistante sociale du Département des Yvelines au 01 30 836 836 ou la Cellule Centralisée des informations Préoccupantes du Département des Yvelines au 01 39 07 74 30 ou par mail : ccip@yvelines.fr

PERSONNES AGEES MALTRAITEES

Si vous êtes victime ou si vous avez connaissance ou des doutes concernant une situation potentielle de mauvais traitements envers une personne âgée, vous devez contacter la plateforme MAV78 au 01 39 55 58 21. Appel qui peut rester anonyme.

POUR TOUTES VICTIMES D'INFRACTION

Contacter le 116 006.

Ce service permet aux victimes d'une agression, d'un vol, d'un cambriolage, de violences physiques, sexuelles, de harcèlement, de cyber-malveillance, d'accident de circulation, de catastrophe naturelle de bénéficier d'informations.







FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

- **En cas d'urgence**, contacter la gendarmerie en composant le **17** ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyer un **SMS au 114**
- Pour dialoguer, s'informer, signaler par messagerie instantanée (tchat) avec un service de police ou de gendarmerie : www.service-public.fr/cmi

 À tout moment, l'historique de discussion pourra être effacé de votre ordinateur, téléphone portable ou tablette.
- Pour être informé, écouté, orienté en cas de violences physiques, verbales, psychologiques, à la maison, au travail et de toute nature (harcèlement, mariage forcé, mutilation, viol...): contacter Violences Femmes Info au 39 19 (appel gratuit et anonyme).
- **Hébergement d'urgence** : Contacter le SAMU social au **115.**
- Accueils de jour :
 - **L'association Etincelle** : information, orientation dans les démarches d'accès aux droits juridiques et sociaux.

Contact : 1 avenue Nicolas About, 78 180 MONTIGNY LE BRETONNEUX Tel : 01 30 48 40 00 / 06 10 407 407.

- **L'association La Nouvelle Etoile** : lieu d'échange, de convivialité pour rompre l'isolement, recevoir aide et soutiens adaptés, suivi personnalisé par des professionnels, soutien des enfants et de l'entourage familial, domiciliation administrative, conservation des documents ou affaires de première nécessité, bagagerie.

Contact: 40 rue Emile Cousin 78000 VERSAILLES

Tel: 01 78 74 57 54 / 06 24 35 07 83 Mail: contactnova@nouvelle-etoile.org

- **Maison Calypso** : une équipe de professionnels accompagne les femmes victimes de violences dans le cadre de consultations, d'entretiens pour une prise en charge personnalisée

Contact : La pommeraie – 2 avenue de St-Germain, pavillon 2 – 78370 PLAISIR

Tel: 01 30 81 87 83

Mail: maisoncalypso@hopitaux-plaisir.fr



